



Accusé de réception en préfecture
093-287500060-20260908-2026-256-AR
Date de télétransmission : 17/09/2026
Date de réception préfecture : 17/09/2026

République française - Liberté - Egalité - Fraternité

Arrêté du Président

N° 2026-256

EM

OBJET : Concours externe, interne et troisième concours d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, session 2026 – Arrêté portant liste des admis.

Spécialité MUSIQUE - Disciplines : Accompagnement danse, Musiques actuelles amplifiées.

Spécialité DANSE – Disciplines : Danse classique, Danse contemporaine, Danse jazz.

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique et notamment le Livre III, Titre II, Chapitres 1^{er} à V, et ses articles L.132-10, L.522-1, L.522-23 à L.522-31, L.523-1, L.523-3 à L.523-6,

Vu le décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique,

Vu le décret n° 2012-1019 du 3 septembre 2012 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des assistants territoriaux d'enseignement artistique,

Vu l'arrêté n°2025-185 du 28 juillet 2025 portant ouverture des concours externe, interne et de 3^{ème} voie d'assistant territorial d'enseignement artistique,

Vu l'arrêté n° 2026-64 du 27 février 2026 portant liste des candidats admis à concourir à la session 2026 des concours externe, interne et de 3^{ème} voie d'assistant territorial d'enseignement artistique,

Vu ensemble les arrêtés n° 2026-39 et n° 2026-40 du 4 février 2026, donnant délégation de signature à Monsieur Benoît HAUDIER, Directeur Général Adjoint chargé des concours, de la santé et de l'action sociale, et à Madame Martine BARBEROUX, directrice des concours,

Vu la convention générale établie entre centres de gestion relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion,

Considérant le procès-verbal de délibération établi par le jury le 8 septembre 2026, fixant les listes des candidats admis aux concours,

ARRETE

Article 1 : La liste des candidats admis à la session 2026 des concours externe, interne et du troisième concours d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, conformément à l'état annexé au présent acte est arrêtée à cent-quatre-vingt-six (186) lauréats répartis comme suit :

Spécialités	Disciplines	Nombre de lauréats			Total
		Externe	Interne	Troisième Concours	
Musique	Accompagnement danse	9	1	1	11
	Musiques actuelles amplifiées	26	11	2	39
Danse	Danse classique	57			57
	Danse contemporaine	47			47
	Danse jazz	32			32

Article 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre Interdépartemental de Gestion, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Publié par affichage électronique
sur le site du CIG petite couronne
www.cig929394.fr

Le 17/09/2026

Fait à Pantin, le 8 septembre 2026
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint chargé des concours, de la
santé et de l'action sociale



[Signature]
Benoît HAUDIER

L'intéressé, s'il désire contester cet acte, peut saisir le tribunal administratif de Montreuil d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Il peut également saisir l'autorité compétente d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).

Annexe à l'arrêté n° 2026-256 du 8 septembre 2026
portant liste des admis au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de
2^{ème} classe
(établie à l'issue des concours interne, externe et troisième concours)

SESSION 2026

SPECIALITE MUSIQUE

Discipline : accompagnement danse

AUCLAIR Jonathan
AZZOUG Maëlle
BACK Christopher
BASTIDE Léa
FASENTIEUX Pierre
GALAS Pierre
GELSI Kevin
GUIRI Vanille
LEFORT Thomas
POLACSEK Stéphanie
POULET Valentin

Discipline : musiques actuelles amplifiées **

AUNEAU Fabien
BARTHELEMY Geoffroy
BILLARD Emilien
DEBRAY Gauthier
DENAKPO Anais
DEVENEY Guillaume
DOIN Antoine
DOSGILBERT Clémentine
DUMONT Vanessa
FAVERAIS François-Guillaume
GONOD Clément
GRIFFOND Maxence
GUTTIEREZ David
KASPRZYCKA Malgorzata
LAFONTAINE Louis
LAUBIER Thibaud
LE CLEACH Jean-Yves
LE MEUR Laurent
LE VAN Mickael

LEFEVRE Gregory
LETE Olivier
LEVIS Théo
MARTIN Karl
MATHIEU Surya
MOLINARIE Johan
NAUROY Brice
NICOGOSSIAN Laura
RAISON Océan
RAPETTI Benoît
ROBILLARD Vivien
ROMAND Léo
ROSSI Ana
SAFARU Lucas
SCEMAMA Olivia
SURFARO Kevin
TORRIJOS Laurane
TREHIN Raphaël
ZUBIALDE AYALA Andrea

Spécialité : danse

Discipline : danse classique

ALBINET Alienor
BAILLARGEAU Laure
BELLY Emmanuelle
BETLEMIDZE Teona
BOURGEAUD Luana
BUISSON Laura
CARACCI Fabio
CARDIN Antoine
COLIN Hélène
COURTÈS Charlotte

DANIEL Ludivine
DE COURTIVRON Laetitia
DEBRUILLE Lisa
DERIVE Mélanie
DESOMBRE Audrey
DESROCHES Agnès
DUFRESNE Doriane
DUMONT Jean-Charles
FONTAINE Alexia
FROMENT Nadine
GREMONT Clara

GUILLEMOT Auriane
 HERNANDEZ Carla
 HIPEAUX Blandine
 JACQ Charlotte
 LABRUSSE Mathilde
 LACAN Juliette
 LACHAUME Maxime
 LAFARGUE Heidi
 LE GALLO Nicolas
 LEBARGY Stéphanie
 LEMONNIER Delphine
 LENGLET Caroline
 MANAVELLA Anne
 MARTEL Gabrielle
 MARTIN Elaura
 MASSIP Nicolas
 MERMILLOD-KLOETTY Lison
 MICHEL Natsumi
 MOUGEOLLE Marie
 OTHELET Emilie
 PASQUIER Elise
 PHILBERT Valerie
 PINEL Fabiola
 ROUAULT Marianne
 ROUVIERE Antonin
 ROY Khrystyna
 SALCH Mina
 SAMSON Marie
 SCHWENDEMANN Magalie
 TANTI Adeline
 THENNEVIER Raphaëlle
 VALENTIN Marie-Armelle
 VELASQUEZ LOPERA Leo
 VILLATTE Gwendolyn
 VILLISECH-LOCHEN Sophie
 YON Ophélie

Discipline : danse contemporaine

BOUHIRED Baya
 BREHIER Bérengère
 BREMOND Céline
 BRUN Amandine
 BRUNET-MANQUAT Auranne
 CHAIGNE Camille
 CHAILLOU Maelys
 COLLIN Lou
 COMMANDEUR Nora
 COURTIEL Aude
 CRUZ Nathalie
 DAILLOUX--MASIUK Camille
 DE GOUVEIA Marie-Christine
 DEMEY Pauline
 DENES Sophie
 DUMONT Zoé
 DUSSART Myriam
 GALLAND Séverine
 GILLES Stella
 HELLEGOUARCH Lauriane

JEAN Alice
 LAHTI Tuomas
 LEFIEVRE Adeline
 LEJEUNE Chloé
 MAGET Anna
 MOTTE Adelaïde
 MOULIN--CHARNET Solène
 MOY Marjorie
 NARAN Kevin
 NERRY Camille
 NOEL Melisa
 OBIN Clémentine
 PACQUERIAUD Maurine
 PASCAULT-FOUCHER Michaël
 PEREZ Jeanne
 PETIT Alma
 PIERSON Alison
 PILI Gabrielle
 RICHAUD Amandine
 ROBIN VERCHOT Elise
 RYAN Alma
 SCHMIDT Julie
 SENGULEN Damien
 TOURTE Juliette
 VIAUD Olivier
 ZILLOTIS Thalia
 ZIMMERLI Maude

Discipline : danse jazz

BAZIN Gaëtan
 BILLET Julie
 BOUTEILLE ELMA Céline
 CHAMBRE Indiana
 CHEVALERIAS Erin
 COUTHON Stella
 CUMINE Justin
 DE LA VILLE Amandine
 DERENNE Julie
 DUPONT Gaëlle
 EVRARD Eléa
 FAISANT Julie
 GROBMING Sonia
 GUILLAUMIN Juliette
 HOURIEZ Pauline
 JULIEN Alice
 LANCOSME Camille
 LECHEVIN Laurine
 LESCOUT Lisa
 MARQUES ANTUNES Inès
 NAYET Lola
 NOWAKOWSKI Lucile
 OKRETIC Anne-Caroline
 PAILLARD France
 PITEL Mélanie
 SIMEON Yannick
 TASSERIE Caroline
 TIROT Robin
 UCHA Céline

VILALTA Chloé
ZAINA NABUCHODONOSOR Coraldine

ZINZEN Charlotte

Arrête la présente liste à **cent quatre-vingt-six (186)** candidats admis

**** Dans la discipline musiques actuelles amplifiées, un candidat, lauréat au titre de deux voies de concours ne figure qu'une seule fois sur la liste**

Publié par affichage électronique sur le
site du CIG petite couronne

www.cig929394.fr

Le 17/09/2026

Jusqu'au 17/09/2027

Pantin, le 8 septembre 2026

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Benoît HAUDIER

L'intéressé, s'il désire contester cette décision, peut saisir le tribunal administratif de Montreuil d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Il peut également saisir l'autorité compétente d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).

